



Procès-verbal n° 20 de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2022

Présents : Mme *I. Delrue*, M. *Joliet*, C. *Porphyre* MM. *Collard (trésorier général)*, JP. *Delchef (président)*, A. *Geurten* J. *Nivarlet (vice-président)*, B. *Scherpereel (secrétaire général)*, P. *Thomas*, JP *Vanhaelen*.

Excusés : Mr *S. Faraone*, (*raisons médicales*)

La réunion a lieu en distanciel.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour.

1. Assemblée générale du 26 mars 2022

1.1. Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des amendements formulés lors de la dernière réunion de la commission législative. Les modalités de leur présentation sont également évoquées.

1.2. Echos de la commission législative du 16 mars 2022

Le président fait rapport des derniers travaux de la commission législative au cours desquels P. Thomas a apporté sa contribution suite à l'implémentation de feuille de match électronique et ses conséquences sur les différentes propositions de modifications statutaires.

1.3. Commission financière du 22 mars 2022

La commission financière qui doit se prononcer sur le bilan 2021 se réunit avec les membres du bureau ce soir après la réunion du CdA.

2. Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la réunion du 2 mars 2022

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion tel qu'il a été publié dans la newsletter n° 946 du 18 mars 2022.

3.2. Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion tel qu'il a été publié dans la newsletter n°947 du 25 mars 2022.

3. Suivi des décisions prises lors des dernières réunions

3.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général

Les membres du conseil d'administration approuvent le courrier du secrétaire-général exécutant les décisions suivant lesquelles les demandes de dérogation sollicitées par le club de Malonne (1279) ont été refusées.

4. Compétences administratives

4.1. Dossier Spirou Charleroi

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des résultats de la poursuite de l'étude approfondie du dossier effectuée par le président et P. Thomas à la lumière des publications au Moniteur belge, des données reprises à la Banque Carrefour des entreprises et des modifications statutaires des clubs 0284 et 2705 et de la dernière réunion avec les représentants du club et ses conseils.

Sur la base de ce rapport et au vu des dispositions du jugement du 2 juillet 2021 du tribunal de l'entreprise de Charleroi autorisant la vente des actifs de l'ASBL Spirou Formation (2705) à l'ASBL Spirou Jeunes (0284) nouvellement dénommée Spirou Basket et compte tenu des dispositions de ladite convention de transfert d'activités, les membres du conseil d'administration prennent les décisions suivantes :

- Consolidation des activités des 2 matricules au sein du seul et même matricule 0284 à la date du 1^{er} juillet 2021.
- Validation de la participation et des résultats des équipes du matricule 2705 pour la saison 2021-2022 ;
- Envoi de toutes les factures fédérales émises pour les matricules 0284 et 2705 au 0284 qui s'est engagé à les honorer ;
- Régularisation de la composition fédérale du comité du 0284.

En outre, ils n'émettent aucun grief sur l'introduction de la demande de la licence du club Spirou Basket (0284) auprès de la Pro Basket League pour la saison 2022-2023.

4.2. Demande de dérogation du club Castors Braine (0130)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation formulée par le club de Castors Braine visant à permettre à un senior d'obtenir une désaffiliation administrative. Après examen de la demande, ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande au vu de la proximité de l'échéance des compétitions.

5. Compétences judiciaires

5.1. Nomination membre ad hoc au CJP BBW

Sur proposition du procureur régional, André Hancotte, les membres du conseil d'administration désignent monsieur J.C Massart, en qualité de membre ad hoc au CJP BBW pour la séance du 16 mars 2022.

5.2. Nomination membre ad hoc au CJP BBW le 23 mars 2022

Sur proposition du procureur régional, André Hancotte, les membres du conseil d'administration désignent messieurs A.Buchet et J-C Massart, en qualité de membres ad hoc au CJP BBW pour la séance du 23 mars 2022.

6. Départements

6.1. Départements Coupes

Au surlendemain des finales de coupes AWBB 2022, les membres du conseil d'administration félicitent le département Coupes pour la parfaite organisation et remercient vivement le comité du club et les bénévoles du Royal Gallia Beez BC pour leur collaboration à la gestion de ce formidable évènement.

6.2. Département Détection & Sélection

6.2.1. Procès-verbal de la réunion du 4 mars 2022

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du département du 4 mars 2022.

6.2.2. 2^{ème} JRJ du 27 mars 2022

J. Nivarlet, président du département, présente le programme de la 2^{ème} journée régionale de jeunes qui aura lieu à Jumet.

6.3. Département championnat

6.3.1. Courrier adressé à B. Delvigne

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et approuvent les termes du courrier adressé par M. Joliet, présidente du département championnat à B. Delvigne portant sur l'organisation des tournois qualificatifs.

6.3.2. Préparation de la fin de saison

La première réunion relative à l'organisation des play-off (en R1 MM) est programmée pour le 28 mars 2022.

7. Basketball Belgium

7.1.1. Position de Basketball Belgium après la finale de la Coupe de Belgique

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et partagent la décision du conseil d'administration de Basketball Belgium de publier un communiqué sur le site afin de rappeler la mesure à respecter dans la formulation de considérations sur l'arbitrage.

7.1.2. Position de l'AWBB sur la composition de la TDW1

Les membres du conseil d'administration confirment la position défendue par ses représentants d'autoriser un deuxième montant AWBB en TDW1.

7.1.3. Compensation financière des campagnes de 2018 à 2021

Les membres du conseil d'administration soulignent l'importance du règlement de cette question dans les meilleurs délais.

7.1.4. Situation de Basket Vlaanderen sur l'équipe nationale Wheelchair Belgian Lions.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la décision de Basket Vlaanderen de ne pas participer à la gestion de l'équipe nationale de basket en chaises au championnat d'Europe du 12 au 22 juin 2022. Ils confirment la prise de participation et la contribution de l'AWBB dans le cadre des normes budgétaires préétablies.

7.1.5. Action pour l'Ukraine

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des modalités de l'action de soutien à savoir l'envoi d'un bloc opératoire.

Jean-Pierre Delchef

Président

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général